

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2017

Convocation : le 16 mai 2017

Présents : Mesdames CORBIN, VASSEL, PLAGNAT, BERGERON, LE MOULT et RISCH  
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, GUERIN, LADREYT, VALLON, MARGIRIER et HURLIN

Excusé :

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 21 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Catherine RISCH



web

- **Délibération n° 24 / 2017 acquisition (pour partie) à la Bâtie de Crussol de la parcelle AV 295**

Division parcellaire en cours de la parcelle AV 295. Le Maire explique que l'acquisition d'une bande de terrain de 20 mètres de long, de 4.80 mètres de profondeur au cœur du village de LA BATIE permettra de créer 7 places de stationnement (dont 1 handicapée). Le Maire et toute l'équipe municipale remercient M et Mme SEIGNOBOS propriétaires de la parcelle qui acceptent de céder à la commune, dans une démarche d'intérêt général, 96 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 17 € le m<sup>2</sup>.

A l'unanimité le conseil municipal décide l'acquisition, pour partie, de la parcelle AV 295 au prix de 17 € le m<sup>2</sup>.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Résultats : consultation pour un compte « Facebook commune de Champis », devenir du temple et vie culturelle**

Solange BERGERON, adjointe en charge de la communication dresse le bilan de la consultation ; 141 questionnaires complétés ont été retournés.

- Compte Facebook : 98 avis favorables au projet  
32 avis défavorables  
11 avis réservés
- Animation culturelle : expositions : 61  
conférences : 44  
journées festives : 59  
voyages : 25
- Devenir du Temple : salle d'exposition : 54  
Gîte communal : 30  
Salle de réunion : 36  
Lieu d'échange : 54

Groupe de travail sur le devenir du Temple : 17 inscrits.

Première réunion programmée pour le samedi 10 juin à 10 h, salle du conseil.

- **Permanences des 11 et 18 juin 2017 : élections législatives**

PERMANENCES DES 11 et 18 JUIN 2017  
ELECTIONS LEGISLATIVES  
COMMUNE DE CHAMPIS

8 h à 18 h

8 H à 10 H	Alain LADREYT	Isabelle CORBIN	Catherine RISCH
10 H à 12 H	Cécile VASSEL	Solange BERGERON	Nathalie LE MOULT
12 H à 14 H	Fabrice BASSET	Guénohé VALLON	Eric GUERIN
14 H à 16 H	Denis DUPIN	Gilbert DEJOURS	Indiana PLAGNAT
16 H à 18 H	Daniel MARGIRIER	Sylvain HURLIN	Gilbert DEJOURS

**Important** : le bureau de vote sera fermé **à 18h.**

- **Aménagement du bois intercommunal du SERRE**

Première rencontre sur site le 15 juin à 9h en présence de la CCRC, d'élus d'Alboussière et Champis pour examiner les aménagements envisageables : parcours sportifs, jeux, circuit pédestre,... Situé sur le territoire de Champis ce bois intercommunal distant d'environ 1km 500 d'Alboussière présente un réel intérêt touristique, sa vocation première, une zone artisanale n'ayant jamais été suivie de réalisation.

- **Construction d'un four à pain communal**

Suite à la rencontre du 29 avril avec un couple d'artisans de Mercuriol spécialisés dans la construction traditionnelle des fours à bois, le devis de 3 515 € HT pour un four de 1.50m de diamètre est validé. La construction sera implantée à gauche du chemin qui accède à la cour menant à la salle « Toinou ». Un chantier participatif sera organisé avec toutes et tous les volontaires intéressés par le projet pour « l'habillage » du four.

Objectif de cette équipement : créer un lieu de rencontre et d'animation convivial en lien avec la salle « Toinou » mais aussi bien sûr avec la population (cuisson du pain, de caillettes, de châtaignes, fêtes

des voisins, ...).

Toutes les personnes intéressées à la réalisation du projet peuvent se manifester en mairie ou auprès de Denis DUPIN.

- **Point de Vente Collectif du Fringuet**

Réunion des producteurs le mardi 30 mai à partir de 9h en Mairie de Champis avec Lucia LATRE, chargée de mission « circuit court » de la chambre d'agriculture de l'Ardèche en charge de l'étude.

Objet de la réunion : identifier la gamme et les quantités prévisionnelles de produits qui pourraient être disponibles et offertes à la vente.

- **Rencontre élus Alboussière/Champis du 13 mai**

*Participants : Les Maires de Champis et d'Alboussière, les 4 adjoints de Champis (D. DUPIN, S. BERGERON, A. LADREYT, C. RISCH) et 3 adjoints d'Alboussière (M. CORBIN, S. DELARBRE, V. LEGRAND).*

En préambule, le Maire de Champis indique la nécessité pour les 2 communes de travailler ensemble sur des projets partagés. S'agissant de la méthode de travail, les élus de Champis demandent à être associés aux projets le plus tôt possible.

- Sécurisation de l'école Alboussière/Champis

Le Maire d'Alboussière expose les règles de sécurisation et précise le projet :

Les parents doivent rester à l'extérieur de l'enceinte scolaire – sauf pour les enfants de maternelle - horaires à respecter dans la limite d'une fourchette d'une quinzaine de minutes.

3 zones de confinement sont nécessaires

Un seul point d'entrée dans l'école

Estimation du projet : 60 000 € HT, subvention à hauteur de 50 %. Travaux à réaliser avant le 31/12/17. Présentation du projet au conseil d'école du 16 juin.

- Mission locale

Il s'agit d'un service pour les 16/25 ans qui recherchent un emploi.

Une permanence mensuelle pourrait se tenir à Alboussière au bénéfice des jeunes des communes du plateau (au moins 4 communes). Le coût du service est de 1€30 par habitants. Le CM d'Alboussière a délibéré à l'unanimité. La proposition sera faite à Boffres, St Sylvestre et St Barthelemy-Grozon.

Accord de principe voté à l'unanimité pour rentrer dans le dispositif

- CITY PARC

Projet envisagé par Alboussière pour 2018. Acquisition des terrains en cours avec la CCRC. Partenariat avec l'EPHAD examiné. Confirmation d'une participation financière de CHAMPIS

- Bureau de poste

Il sera fermé du 20 juillet au 15 août. Le Maire d'Alboussière a adressé un courrier au directeur sollicitant un rendez-vous. L'idée d'une agence postale est évoquée par Champis.

- Transports scolaires

Ce sujet évoqué par les élus de Champis à l'occasion de la rencontre avec les sénateurs sera traité à la CCRC qui a désormais la compétence transport. Il vise à l'éventualité du rétablissement de

l'indemnisation des familles qui assurent le transport des enfants à l'école primaire. Le covoiturage devrait être privilégié.

- **Aménagement de la traversées de LA BATIE et GARNIER**

Suite à la validation de la convention avec le CAUE (Conseil Architectural Urbanisme Environnement) de l'Ardèche, une première étude sera présentée aux élus le 20 juin après-midi. Préalablement le 9 juin après-midi des visites seront effectuées dans des villages réaménagés. Présentation des projets aux habitants en septembre pour consultation.

- **Bilan de la journée VIA RHONA du 14 mai**

Pour Champis 5 bénévoles (D. DUPIN, S. BERGERON, A LADREYT, N. LE MOULT, G. DEJOURS) ont participé à l'organisation de cette manifestation qui a permis à plus de 4 000 participants de découvrir la VIA RHONA sur le secteur de Soyons. Le bénéfice de la buvette s'est élevé pour Champis à près de 200 €.

- **Animation culturelle**

A l'initiative de Cécile VASSEL et suite à la réunion du 10 mai pour promouvoir une offre culturelle au bénéfice des habitants du plateau de Crussol, le conseil municipal accorde une enveloppe de crédits à hauteur de 2 500 €. Nouvelle réunion le 12 juin.

- **Raccordement téléphonique : demande de prise en charge**

Au risque de créer un précédent, rejet de la demande d'un particulier sollicitant la prise en charge partielle d'un raccordement téléphonique.

- **Visite du président du Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) du 29 mai**

Dans le cadre d'une visite des communes du secteur le président du SDE Jacques GENEST – sénateur de l'Ardèche – procédera à l'inauguration de la borne de recharge électrique installée sur l'aire de covoiturage du Fringuet.

- **Délibération N° 25 / 2017 : contrat de territoire bassins versants « Doux, Mialan Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère**

Depuis 2012, six intercommunalités et leurs 70 communes se sont engagées dans une démarche concertée de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, appelée Contrat de Territoire.

Il s'agit d'un programme d'actions prévu sur 7 années, rédigé dans une perspective de mise en œuvre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône- Méditerranée) 2016-2021.

Ce programme permet de répondre à 5 grands objectifs, chacun constituant un volet thématique du Contrat :

- Volet A : Gestion qualitative de l'eau - Lutte contre les pollutions,
- Volet B : Gestion quantitative de l'eau,
- Volet C : Prévention et gestion des inondations,
- Volet D : Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides,
- Volet E : Communication, valorisation, sensibilisation et accueil du public.

La programmation des actions répondant à ces objectifs est construite sur 2 phases, la première étant 2017-2019, et la seconde 2020-2022.

Les actions du programme sont portées et financées par les maîtres d'ouvrages qui les ont proposées : communes, EPCI ou autres structures.

Le bureau du Comité de rivière du 16 février 2017 a approuvé ce programme d'actions présenté en Comité de Rivière le 08 mars 2017.

La signature de ce contrat est prévue en juillet 2017 pour une réalisation sur 2017-2022 ; le programme d'actions vise la première phase 2017-2019.

Suite à l'examen du programme d'actions inscrites au Contrat de Territoire, le conseil municipal, après en avoir délibéré

#### **DECIDE :**

- D'approuver les objectifs et enjeux du Contrat de Territoire « Doux, Mialan Veune, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère » d'une durée de 7 ans,
- De participer à la mise en œuvre de ce contrat par :
  - o Une meilleure prise en compte des cours d'eau et milieux aquatiques dans sa politique locale,
  - o Le suivi et la mise à jour des différents schémas engagés par la collectivité (schéma directeurs d'assainissement, d'eau potable...)
  - o La réalisation particulière de 11 actions inscrites au contrat :
    1. Supprimer les décharges sauvages
    2. Sensibilisation à l'impact des déchets dans l'environnement
    3. Mettre en place une démarche "zéro pesticide" sur les communes et EPCI (réalisation plan de désherbage, communication, acquisition de matériel)
    4. Favoriser les économies d'eau dans les bâtiments
    5. Achat groupé de cuves à récupération d'eau de pluie pour les particuliers
    6. Valorisation et restauration du patrimoine bâti lié à l'eau
    7. Valoriser le petit patrimoine bâti lié à la rivière (passerelles, ponts : La Michelas, Le Castellet, Pont de Girardin, Vinard, Roubiac)
    8. Mettre en place un travail de mémoire : rencontres et collectes de témoignages sur les rivières et les usages de l'eau
    9. Aménager un sentier au bord du Duzon et du Morge
    10. Faire des animations auprès des scolaires : lien avec l'action « faire émerger une culture du risque »
    11. Faire des animations auprès des scolaires

Cette réalisation reste subordonnée à la faisabilité technique de l'opération, à la capacité financière du maître d'ouvrage et au respect des engagements des différents partenaires financiers.

La collectivité s'engage à collaborer avec la CCRC structure coordinatrice de la démarche, et à l'informer, à l'amont de toute réalisation, des projets qu'elle porte pouvant impacter l'état (qualité, quantité) de l'eau et des milieux aquatiques.

- **ACCEPTE DE PARTICIPER** à l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Territoire « Doux, Mialan Veune, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère »,
- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée et Corse, le Département, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Etat et tous les partenaires financiers afin de mener à bien ces actions,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces qui découleront de la présente.

- **Etude installation photovoltaïque toiture : Mairie et Temple**

Etude en cours réalisée par le SDE pour une éventuelle candidature à un appel à projet régional pour les installations supérieurs à 9 kw.

- **MAM : Maison d'Assistante Maternelle de Champis Garnier**

L'association « MON ARBRE MAGIQUE » recherche assistantes maternelles agréées intéressées pour travailler en MAM et venir remplacer une –voire- 2- assistantes maternelles qui quittent le département. Pour tous renseignements contacter Catherine RISCH, adjointe à la mairie de Champis ou M Le Maire au 04 75 58 31 37.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 17 juin 2017 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 24 h 00

Le Secrétaire de Séance

Madame Catherine RISCH

---

Les Membres du Conseil Municipal